



**ACADÉMIE
DE CRÉTEIL**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Le recteur de l'académie de Créteil

Rectorat de l'académie de Créteil
Délégation académique aux relations européennes et
internationales et à la coopération
DAREIC

Créteil, le **8 JAN. 2021**

Le recteur de l'académie de Créteil

Affaire suivie par :
Laure Morel
Tél : 01 57 02 62 86

à

Mél : ce.dareic@ac-creteil.fr

Mesdames et Messieurs les chefs des établissements
scolaires du second degré publics et privés sous contrat

4, rue Georges-Enesco
94 010 Créteil Cedex
www.ac-creteil.fr

S/C Mesdames et Monsieur les inspecteurs d'académie,
directeurs académiques des services de l'éducation nationale de
Seine-et-Marne, de Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne

Objet : Label Euroscol – campagne second degré 2020-2021

Créé par le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, le « label des Écoles et des Établissements scolaires d'Europe » ou « Euroscol » participe notamment au plan d'actions national pour l'apprentissage des langues vivantes étrangères. Il doit contribuer à terme à la création d'un espace européen de l'éducation.

Le label Euroscol s'adresse aux écoles et aux établissements scolaires de l'enseignement public ou privé sous contrat qui souhaitent faire de l'ouverture sur l'Europe une priorité et un levier stratégique au service de tous les élèves et du renforcement de l'apprentissage des langues.

Le label Euroscol valorise à un niveau local, académique et national, l'engagement des écoles et des établissements scolaires, en s'appuyant sur les activités déjà mises en place. Une attention particulière sera portée aux demandes qui concerneraient un établissement dont les écoles/collège(s) ou lycée(s) de secteur déposeraient une candidature en 2021 ou seraient déjà labellisés Euroscol.

Les chefs d'établissement qui souhaitent inscrire leur établissement dans la démarche de labellisation Euroscol sont invités à remplir, avec leur équipe, le dossier de candidature ci-joint qui comporte une fiche de renseignements sur l'établissement ainsi qu'une grille d'auto-évaluation constituée de 7 fiches thématiques. La grille permet de recenser de façon détaillée les actions existantes et à venir, avec des données quantitatives et qualitatives.

Au-delà de son ouverture européenne, il est demandé que l'établissement fournisse tout renseignement utile sur son ouverture sur le monde dans la mesure où l'ouverture européenne et l'ouverture internationale participent d'une démarche complémentaire.

La grille se veut à la fois un outil de pilotage et d'évaluation pour l'établissement et un outil de dialogue avec la délégation académique aux relations européennes et internationales et à la coopération (DAREIC).

La DAREIC peut accompagner les équipes qui le souhaitent dans les différentes étapes d'élaboration de la candidature.



ACADÉMIE DE CRÉTEIL

*Liberté
Égalité
Fraternité*

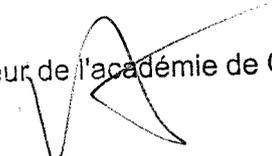
Les établissements enverront leur dossier de candidature signé par le chef d'établissement à la DAREIC le jeudi 15 avril 2021 au plus tard :

- Par voie postale :
Rectorat de l'académie de Créteil
DAREIC/Euroscol
4 rue Georges Enesco
94010 CRÉTEIL Cedex
- et par voie électronique à l'adresse : ce.dareic@ac-creteil.fr (fichier PDF appelé « EUROSCOL2021_ nomEPL »)

La candidature sera examinée par une commission académique chargée d'évaluer la qualité finale du dossier.

Je délivrerai ensuite le label « Euroscol » sur la base des recommandations de la commission. Le label pourra faire l'objet d'un renouvellement triennal dans un premier temps, puis quinquennal, qui prendra en compte le travail mis en place depuis l'obtention du label « Euroscol » dans le développement de l'établissement à l'Europe et à l'international.

Le Recteur de l'académie de Créteil


Daniel AUVERLOT